

# DÉFENDRE LE DROIT À L'AVORTEMENT

Union  
syndicale  
**Solidaires**



## PARTOUT, TOUT LE TEMPS SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

### **Le droit à l'avortement doit être reconnu comme droit fondamental partout et tout le temps**

Les droits des femmes, conquis grâce aux luttes féministes, sont régulièrement attaqués ces dernières années, dans différents endroits du monde. Menées par des gouvernements d'extrême droite, patriarcaux, misogynes et lgbtqi+phobes, racistes, néolibéraux, ces attaques commencent souvent par la remise en cause du droit à l'avortement ou des droits des personnes LGBTQIA+. Cela fait partie d'une stratégie plus large visant à centraliser et à renforcer le contrôle étatique et social sur la vie des femmes. Tout cela au service de pouvoirs réactionnaires qui détestent les femmes, rejettent les réfugié-es, maltraitent les détenue-es et pratiquent des discriminations fondées sur le genre, les origines réelles ou supposées, la sexualité, la religion et la classe sociale. Les femmes et les minorités de genre sont spoliées de leur corps et de leur vie. Elles sont contraintes à une division du travail dans laquelle elles sont réduites à un rôle subalterne de simples reproductrices.

Cela renforce les inégalités et dominations entre les genres, mais aussi de classe et sur les origines réelles

ou supposées. En effet, les contraintes d'accès à la santé reproductive, c'est-à-dire à l'interruption ou à la conduite à terme d'une grossesse, ont un impact disproportionné sur :

- les femmes migrantes et sans-papiers ;
- les personnes sous la menace constante de la criminalisation ou de l'expulsion ;
- les femmes pauvres qui n'ont pas les ressources nécessaires pour voyager à l'étranger ou se rendre dans une clinique privée ;
- les minorités de genre.

Dans plusieurs pays, l'interdiction de l'avortement coexiste avec des politiques racistes. Des politiques visent systématiquement le corps et les droits reproductifs des femmes racisées, et des États se réservent le droit de décider qui est autorisé à se reproduire ou obligé de se reproduire : stérilisation forcée, contraception forcée, violences obstétricales.

**215 millions de femmes dans les pays en voie de développement n'ont toujours pas accès aux**

**services de planification familiale. Une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin faute d'un accès aisé à la contraception et à un avortement sûr et légal.**

En Europe même, ces droits sont encore déniés aux femmes de Pologne, Malte, Andorre, Monaco. Le droit à l'avortement est considérablement entravé en Espagne et en Italie par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour refuser de pratiquer ce soin qui est aussi un droit, un droit fondamental!

**Atlas des politiques européennes sur l'avortement de février 2022 à retrouver ici :**  
[https://www.epfweb.org/sites/default/files/2022-03/CceptionInfoA3\\_FR%202022%20MAR2%20LoRes.pdf](https://www.epfweb.org/sites/default/files/2022-03/CceptionInfoA3_FR%202022%20MAR2%20LoRes.pdf)

En France, grâce aux luttes menées, l'accès à la contraception et à l'avortement est légal mais l'accès reste encore difficile pour beaucoup d'entre nous :

- parce que l'information, avec notamment l'application de la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité laissée au bon vouloir de l'Éducation nationale, laisse beaucoup de jeunes sous-informés ;
- parce que l'inaccessibilité aux services publics connectée à la crise hospitalière sur certains territoires rend très difficile la prise en charge de la santé sexuelle des personnes : prise en charge gynécologique, IVG, mais aussi suivi de grossesse, prévention des maladies sexuellement transmissibles... ;
- parce que les fermetures de centres d'Interruption Volontaire de Grossesse, d'hôpitaux de proximité continuent ainsi que les diminutions de budgets alloués aux associations féministes ;
- parce que la double clause de conscience perdure et que les délais sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens ;
- parce que les injonctions, la culpabilisation, la désinformation restent fortes et que l'extrême droite et les conservateurs diffusent leurs idées nauséabondes dans l'ensemble de la société.

**Il est temps de reprendre le contrôle sur nos vies et sur nos corps !**

**LE 28 SEPTEMBRE,  
SOYONS TOUTES ET TOUS  
DANS LA RUE!**

Solidaires réaffirme la nécessité d'une prise en charge de proximité, simplifiée, gratuite et confortable de l'IVG et exige l'arrêt de toutes les politiques austéritaires qui entravent l'accès à l'avortement. **Nous exigeons :**

- le maintien et le développement des services publics de santé sur tout le territoire ;
- l'application effective de la loi de 2001 sur l'IVG et

la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement ;

- le maintien des CIVG de proximité, et la création de nouvelles structures en fonction des besoins de la population

- la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG (l'article L2212-8 du Code de la santé publique) ;

- l'application ferme de la loi contre le délit d'entrave ;

- l'amélioration de l'accès aux soins et à la planification familiale pour toutes et tous avec des moyens pérennes pour les associations, le remboursement et/ou la gratuité de tous les moyens de contraception et de favoriser le développement de la contraception masculine afin qu'elle ne

soit pas supportée seulement par les femmes ;

- le développement de l'information et de l'éducation sexuelle auprès de tous les publics, ainsi que l'éducation à l'égalité fille/garçon ;
- La publication des décrets d'application de la loi de février 2022 qui a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales ».

**À lire et à signer aussi les pétitions :**

- **Pour la défense des droits reproductifs des femmes ukrainiennes en Ukraine, en Pologne, dans toute l'Europe et au-delà : une lutte féministe globale**
- **L'alerte des féministes russes sur le droit à l'avortement en Russie.**

